Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20260923-D_20260923_08-DE

SDE35 ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Délibération du comité syndical
Séance du 23 septembre 2026

SDE35
Village des collectivités
1 avenue de Tizé
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués
En exercice : 40
Présents : 23
Absents : 17

Quorum : 21
Votants 23

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35, en présence de :

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Marc CHRISTIE, Laurence DUFFAUD, Charlotte FAILLÉ, Aurore GELY-PERNOT, Loeiz RAPINEL, Vice-Président·es ; André DAVY, Philippe MEHOUAS, membres du Bureau ; Denis CHEVALIER, Claire MABILLE, Pierre-Yves SAGET, David VEILLAUX, Patrice VIVIEN, délégué·e·s titulaires.

Présents en visioconférence : Christophe MARTINS, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Nathalie GODEFROY (jusqu'au point 7), Pierre-Yves REBOUX (jusqu'au point 3), Eric VALLET, membres du Bureau ; Hervé BAUDOIN, Sébastien BOUDET (jusqu'au point 6), Maud DESMAS, Sébastien GIRARD (à partir du point 4, jusqu'au point 13), Michel JEULAND, Antoine LE FRÊCHE (jusqu'au point 7), Soazig ROUILLARD, Amel TEBESSI (à partir du point 3), Priscilla VALLÉE (jusqu'au point 9), Donatien WATREMEZ, délégué·es titulaires.

Absents ou excusés : Patrice DEPEIGE, Tony LUCO, membres du Bureau ; David BUISSET, Sébastien COLLET, Gilbert FESSELIER, Didier GOLLANDEAU, Daniel LEBOIS, David LEBOUVIER, Jean-Marc LÉVÊQUE, Gaëlle ROUGIER, Didier SINANIAN, Bruno VINCENT, délégué·e·s titulaires.

Secrétaire de séance : Loeiz RAPINEL

Le quorum est atteint, 23 membres sur les 40 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Délibération n°20260923_COM_08 – Réseau de chaleur – Dinard – Protocole préfiguratif avec la société SOFARI

La Ville de Dinard et le SDE35 envisagent la réalisation d'un réseau de chaleur urbain destiné à alimenter en chaleur différents bâtiments publics et privés du territoire.

La société SOFARI, propriétaire de l'Hôpital Arthur Gardiner situé 1 rue Henri Dunant à Dinard, porte pour le compte de la Fondation Partage et Vie un important programme immobilier destiné à permettre la reconstruction de l'établissement hospitalier.

Ce Programme Santé prévoit notamment :
- la construction d'un nouvel hôpital sur le parking de l'établissement actuel ;
- la réalisation d'un parking destiné à répondre aux besoins du nouvel établissement ;
- la démolition d'une partie des bâtiments existants.

Le Programme Santé doit être réalisé selon un calendrier qui conduit à anticiper ses conditions d'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire. À ce titre, les parties souhaitent organiser

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20260923-D_20260923_08-DE

l'articulation entre le Programme Santé et le projet de réseau de chaleur urbain, notamment au regard du calendrier prévisionnel actuellement envisagé pour celui-ci.

Ce calendrier prévoit notamment :

- le transfert de la compétence de la Ville vers le SDE35 en septembre 2026 ;
- le lancement de la procédure de délégation de service public en avril 2027 ;
- la communication sur la faisabilité du réseau et son calendrier prévisionnel en décembre 2027 ;
- le choix du concessionnaire en mai 2028 ;
- la mise en service du réseau de chaleur estimée à octobre 2030.

Le Programme Santé ayant vocation à être mis en service avant le réseau de chaleur urbain, une solution provisoire de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de type chaufferie mobile ou équivalent, devra pouvoir être mise en place afin d'assurer la continuité des besoins du nouvel hôpital dans l'attente de la mise en service du RCU.

Le protocole prévoit ainsi les principes permettant l'implantation temporaire de cette installation sur une partie de l'emprise foncière du lot destiné au Nouvel Hôpital. Les modalités précises de cette mise à disposition feront l'objet d'une convention spécifique associant les parties concernées et le futur concessionnaire du réseau de chaleur.

Le protocole soumis au comité a ainsi pour objet de formaliser les accords de principe entre la Ville de Dinard, le SDE35, SOFARI et la fondation Partage et Vie, et de fixer le cadre des échanges et engagements nécessaires à l'articulation des deux projets.

Il est précisé que ce protocole est de nature préfigurative et ne préjuge pas des décisions qui devront ultérieurement intervenir concernant la réalisation définitive du réseau de chaleur, son mode de gestion et le choix de son futur concessionnaire.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

1. **d'approuver le protocole préfiguratif relatif au projet de réseau de chaleur urbain de la Ville de Dinard et au Programme Santé porté par la société SOFARI, annexé à la présente délibération.**
2. **de préciser que le protocole ne vaut pas décision définitive de réalisation du réseau de chaleur urbain, ni engagement du SDE35 et de la ville de Dinard sur le choix du futur mode d'exploitation ou du concessionnaire.**
3. **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Olivier DEHAESE